

GUADELOUPE



VILLE DE BASSE-TERRE

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

12 AVR 2023

ID : 971-219711058-20230330-082023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session Ordinaire du 30 MARS 2023

Délibération affichée

Le

12 AVR. 2023

Effectif du Conseil : 33

Présents : 23

Absents et Excusé(es) : 04

Procuration(s) : 06

N° d'ordre : 08/2023

Domaine d'intervention : 7.1/Décisions Budgétaires

L'an deux mil vingt-trois et le Jeudi trente du mois de Mars , à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du vingt-quatre Mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Basse-Terre dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 24 Mars 2023.

PRESENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1er Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 4^{ème} Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 6^{ème} Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 7^{ème} Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 8^{ème} Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 9^{ème} Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme LACROIX Jenia ; - M. REJON Philippe ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - M. BROLIRON Jean François ; - Mme OUSSSELIN Johanna, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : - M. RUART Alex, 3^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. BOYAU Alex) ; - Mme LESTIN Léna (procuration donnée à Mme LYSIMAQUE Maguy) ; - M. TABAR Patrice (procuration donnée à M. MARCEL Didier) ; - Mme NIRRELEP-MONLOUIS Maddly (procuration donnée à M. ATALLAH André) ; - M. PERAIN Franck (procuration donnée à Mme LACROIX Jénia) ; - M. GEOFFROY Luidji (procuration donnée à M. ISSA Jean-François).

ABSENTS : Mme LAQUITAINE Liliane ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme MONGE Dunia (Conseillers Municipaux).

Les 23 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie , a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

DELIBERATION PRENANT ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2023.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023 - DELIB N° 08 /2023 - REF : 7.1/Décisions Budgétaires
« DELIBERATION PRENANT ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 ».

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 article 107 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le Débat d'Orientation Budgétaire doit porter sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, la réglementation impose également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Enfin, la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 ajoute deux nouvelles informations au débat à savoir l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en valeur et l'évolution du besoin de financement annuel.

Tous ces éléments sont exposés dans le document ci-annexé.

Le Maire invite l'Assemblée à en débattre.

DISPOSITIF DECISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 article 107 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

CONSIDERANT les éléments d'informations présentés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 ;

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

APRES en avoir délibéré,

PREND ACTE

De la tenue ce jour du débat et de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2023.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

12 AVR 2023



ID : 971-219711058-20230330-082023-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023 - DELIB N° 08 /2023 - REF : 7.1/Décisions Budgétaires
« DELIBERATION PRENANT ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 ».

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Fait à Basse-Terre, le 31 Mars 2023

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le 11 AVR 2023

L'affichage et/ou la publication le 12 AVR 2023

Et/ou la notification le

 Le Maire
André ATALLAH

 Le Maire
André ATALLAH

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 12 AVR 2023
ID 971-219711058-20230330-0820232-DE



Commune de Basse-Terre

Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

30 MARS 2023



SOMMAIRE

INTRODUCTION

- Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)..... 4
- La loi de finances 2023 pour les collectivités..... 6

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE

- 1- Analyse rétrospective 11
- 2- La section de fonctionnement..... 16
- 3- La section d'investissement..... 21
- 4- La prospective financière..... 25
- 5- Les projets..... 27
- 6- Les engagements COROM 38

III. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE CONSOLIDEE

- 1- Evolution de la dette..... 44
- 2- La structure de la dette..... 45

IV. LA PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE ET DE L'EVOLUTION DES DÉPENSES ET DES EFFECTIFS

- 1- Les dépenses de personnel..... 48
- 2- Les rémunérations..... 49
- 3- Le temps de travail..... 50
- 4- Les avantages en nature..... 51

V. LE BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT

- 1- La structure du budget annexe stationnement..... 53
- 2- Les projets à venir pour le stationnement..... 55

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

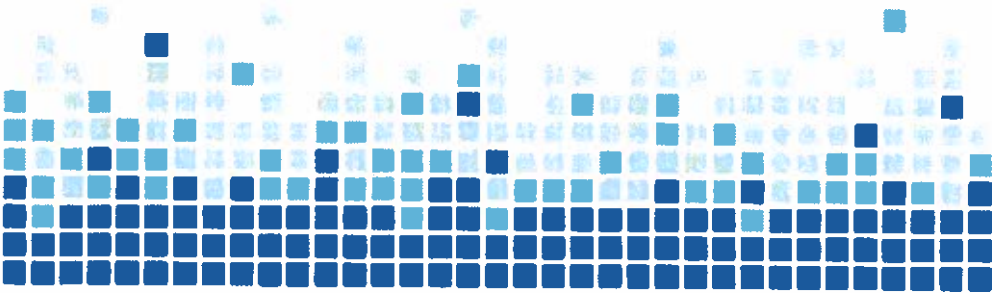
Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12 AVR 2023



ID : 971-219711058-20230330-0820232-DE

I.- INTRODUCTION



– 1 Le Rapport d’Orientation Budgétaire (ROB)

La présentation du rapport d’orientation budgétaire et le débat qu’il doit susciter, constituent une étape essentielle de la procédure budgétaire de la collectivité.

Le contenu du Rapport d’Orientation Budgétaire (ROB) a été modifié par la loi du 7 Août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) et sert de support au Débat d’Orientation Budgétaire (DOB).

L’article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rend obligatoire la tenue d’un débat d’orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

L’article D2312-3 du CGCT prévoit explicitement le contenu de ce rapport, afin de garantir la transparence et la responsabilité financière des collectivités.

– 1 Le Rapport d’Orientation Budgétaire (ROB)

Il doit ainsi comporter les informations suivantes :

- ↳ les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- ↳ la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d’investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes ;
- ↳ des informations relatives à la structure et la gestion de l’encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget ;
- ↳ une présentation de la structure et de l’évolution des dépenses et des effectifs ;
- ↳ des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel.



— 2 La loi de finances 2023 pour les Collectivités

Les principales mesures pour les collectivités locales...

Augmentation de l'enveloppe nationale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement augmente de 320 millions d'euros pour financer la hausse des dotations de péréquation.

L'enveloppe de la dotation de solidarité rurale (DSR) est abondée de 200 millions d'euros.

L'enveloppe de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) est abondée de 90 millions d'euros.

L'enveloppe nationale de la dotation d'intercommunalité est abondée de 30 millions d'euros.

A titre exceptionnel en 2023, cette augmentation est financée par un abondement externe de l'Etat et non par un redéploiement interne au sein de l'enveloppe DGF.



– 2 La loi de finances 2023 pour les Collectivités

Les principales mesures pour les collectivités locales...

↳ Mise en place du « fonds verts », fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires

Doré de deux milliards d'euros, il doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales.

Ce fonds soutient notamment la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels...) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

↳ La suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

Suppression de la CVAE étalée sur deux ans. Pour compenser ce produit des entreprises, les collectivités se verront attribuer une fraction de la TVA affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

— 2 La loi de finances 2023 pour les Collectivités

Les principales mesures pour les collectivités locales...



Filet de sécurité contre l'inflation

❖ Au titre de 2022 :

L'article 14 de la loi n° 2022-1157 de finances rectificative pour 2022 prévoit que l'Etat compense :

- 50% du surcoût lié à la hausse du point d'indice dans la fonction publique entre 2022 et 2021
- 70% du surcoût lié à la hausse des prix de l'énergie entre 2022 et 2021

— 2 La loi de finances 2023 pour les Collectivités les principales mesures pour les collectivités locales...

Filet de sécurité contre l'inflation

Au titre de 2022 :

Sont éligibles les communes et leurs groupements dont l'épargne brute :

- représenterait moins de 22% de leurs recettes réelles de fonctionnement 2021,
- a baissé d'au moins 25% en 2022 par rapport à 2021, à cause de la hausse du point d'indice et/ou des coûts de l'énergie avec éventuellement une condition supplémentaire :
 - communes : potentiel financier par habitant inférieur à deux fois le potentiel financier moyen par habitant de leur strate
 - EPCI à fiscalité propre : potentiel fiscal par habitant inférieur à deux fois le potentiel fiscal moyen par habitant de leur catégorie
 - EPCI sans fiscalité propre (syndicats) : pas de condition supplémentaire

La bonne tenue des comptes ne permettra pas à la Ville d'émarger sur ces mesures.

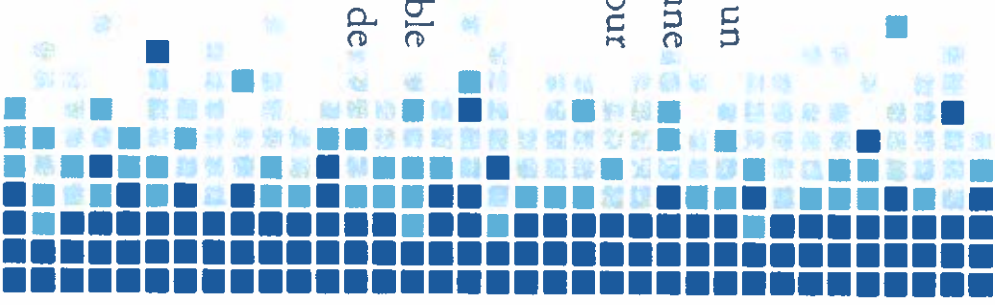
II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES



I – 1 Analyse rétrospective

Afin d'éclairer le débat d'orientations budgétaires 2023, il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité au vu d'une rétrospective de l'exécution des exercices 2019 à 2022, et d'une prospective pour les exercices 2023 à 2027.

L'analyse rétrospective de la santé financière de la commune constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.



I – 1 Analyse rétrospective

Cette rétrospective s'appuie sur des données comparées provenant des comptes administratifs adoptés de 2019 à 2021, et du projeté pour 2022 (dans l'attente du vote du Compte Administratif 2022).

LES GRANDES MASSES FINANCIERES...

En millions d'euros	2019	2020	2021	Projection 2022
Recettes Réelles de fonctionnement	21,9	22,5	23,8	23,7
Dépenses réelles de fonctionnement	21,4	20,9	19,8	20,5
Recettes réelles d'investissement	2,6	1,6	2,2	2,0
Dépenses réelles d'investissement	2,1	1,2	1,6	2,5

Ces résultats encourageants historiques permettent à la municipalité d'espérer en 2023 le retour à l'équilibre de la section de fonctionnement. L'excédent dégagé au titre de 2022 devrait permettre d'apurer le déficit cumulé qui s'établissait à 991 096,10 € en 2021.

II- 1 Analyse rétrospective

LES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS DE 2019 à 2022...

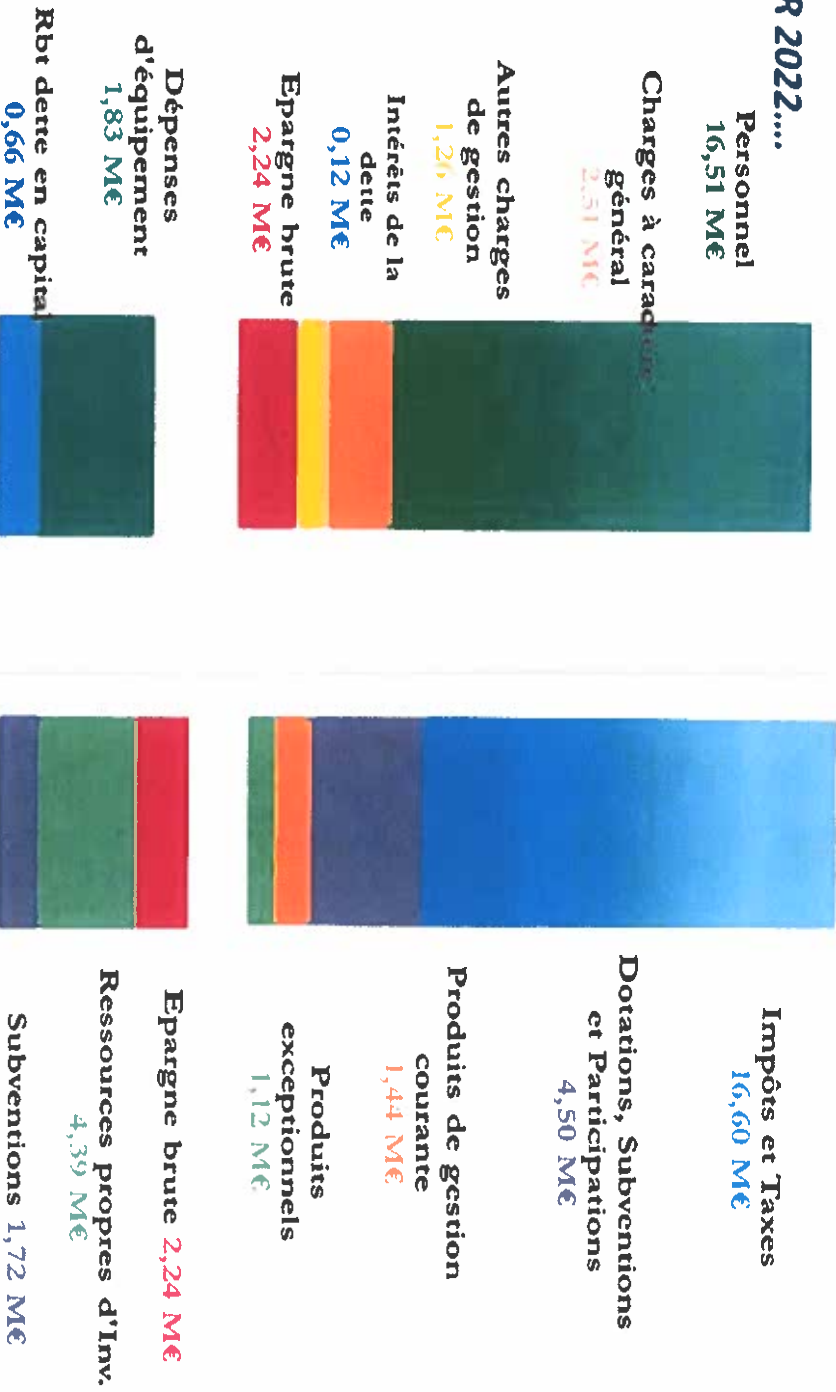


I - 1 Analyse rétrospective

	En milliers d'euros			
	2019	2020	2021	2022
Recettes de Gestion	21 578 832	21 857 828	21 577 746	22 634 261
- dont DGF	2 248 645	2 230 877	3 480 638	3 592 721
- dont fiscalité	7 761 633,00	7 747 692,00	7 040 331,00	7 189 649,00
Dépenses de Gestion	20 705 043	20 448 242	19 098 576	20 277 055
- dont O11	2 794 222,16	2 410 231,91	1 889 576,31	2 507 559,39
- dont O12	16 518 160,16	16 694 809,44	16 025 284,39	16 514 417,74
Épargne de Gestion	873 789	1 409 586	2 479 171	2 357 206
Produits Financiers	3,83	3,21	3,06	3,67
Frais Financiers	170 412,45	218 774,81	132 748,81	118 921,60
Épargne Brute	703 381	1 190 814	2 346 425	2 238 288
Emprunts et Dettes assimilées	617 668,48	623 965,36	641 744,28	659 315,78
Épargne Nette	85 712	566 849	1 704 681	1 578 972
Recettes d'Inv. (hors dette)	2 619 015	1 603 047	2 167 269	1 956 147
Dépenses d'Inv. (hors dette)	1 452 620	602 308	981 474	1 833 687
Résultat de Clôture au 31/12	1 166 394	1 000 739	1 185 794	122 460
Encours Dette au 31/12/N	5 476 119	4 852 603	4 211 009	3 553 793
Capacité de désendementement	7,8 ans	4,1 ans	1,8 ans	1,6 ans

II - 1 Analyse rétrospective

FOCUS SUR 2022....



I-2 La section de fonctionnement

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT....

Titre	Budgété 2022	Réalisé 2022 (projection)	% recettes réalisées
Total	22 960 911,34	23 749 728,14	100%
013 - Atténuations de charges	10 778,00	95 517,56	0,4%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	992 988,25	1 020 945,76	4,3%
73 - Impôts et Taxes	16 000 016,00	16 598 760,63	69,9%
74 - Dotation et Participations	4 545 829,40	4 495 942,14	18,9%
75 - Autres produits de gestion courante	477 829,44	423 094,49	1,8%
76 - Produits financiers	0,00	3,67	0,0%
77 - Produits exceptionnels	933 470,25	1 115 463,89	4,7%

Les recettes de gestion courantes ont essentiellement reposé sur la fiscalité directe (chapitre 73). Elles représentent 70% des recettes sur la période.

Les dotations et participations reçues de l'Etat et des autres organismes (chapitre 74) sont au 2^{ème} rang des recettes avec 19 % du total des recettes. En 2022, le montant tiré s'établit à 4,5M€.

Les recettes exceptionnelles sont essentiellement composées de la participation de l'Etat au titre de la dotation COROM attribuée eu égard à l'atteinte des objectifs fixés. A noter cependant que ce contrat s'achève en 2023.

II-2 La section de fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET RESTES A REALISER					
Chapitre	Libellé	BP 2022 Arrêté Préfet	CA 2022	RAR	BP 2023
013	Atténuations de charges	10 778,00	95 517,56		223 028,00
70	Produits services, domaines et ventes	992 988,25	1 020 945,76	394,22	465 120,75
73	Impôts et taxes	16 000 016,00	16 598 760,63		16 174 979,00
74	Dotations et participations	4 545 829,40	4 495 942,14		4 197 204,02
75	Autres produits de gestion courante	477 829,44	426 094,49	6 964,44	334 000,00
76	Produits financiers	-	0,67		3,50
77	Produits exceptionnels	933 470,25	1 115 463,89		944 900,00
	Total	22 960 911,34	23 752 725,14	7 358,66	22 339 235,27

L'augmentation prévisible de l'octroi de mer, de la dotation d'aménagement des communes d'outre-mer (DACOM), la prise en compte de la revalorisation de 7,1% décidée par le gouvernement des valeurs locatives cadastrales, l'entrée en vigueur de la taxe sur les logements vacants, l'actualisation des tarifs des redevances d'occupation du domaine public devraient améliorer considérablement le montant des recettes prévisionnelles 2023.

2 La section de fonctionnement

LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT...

tre	Budgété	Réalisé	% dépenses réalisées
Total	22 969 801,57	20 509 244,10	100%
011 - Charges à caractère général	3 410 854,73	2 507 559,39	12,2%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	16 553 330,21	16 514 417,74	80,5%
65 - Autres charges de gestion courante	1 333 001,23	1 255 077,54	6,1%
66 - Charges financières	132 562,00	118 921,60	0,6%
67 - Charges exceptionnelles	548 957,30	113 267,83	0,6%
002 - Résultat d'exploitation reporté	991 096,10	0,00	-

Les charges à caractère général, inscrites au chapitre 011, représentent **12%** des dépenses en 2022. Elles progressent de **33%** par rapport à l'année 2021. Après une forte baisse en 2021 liée à la crise sanitaire, elles retrouvent leur niveau de 2020.

Les dépenses du personnel, comptabilisées au chapitre 012, concentrent à elles seules **81%** du total de ces dépenses en 2022. Constituant un enjeu majeur pour la collectivité, elles ont été maîtrisées et ce malgré la revalorisation du point d'indice de 3,5% intervenue en juillet impactant le chapitre de 258 000 €, des augmentations incontrôlables liées aux autres réformes (ajout de points d'indice majoré au 1^{er} avril pour les traitements inférieurs au SMIC, reclassement des agents de catégorie C, des auxiliaires de puériculture... ainsi que le règlement d'arrérés de cotisations (URSSAF notamment) effectué au cours de l'exercice.



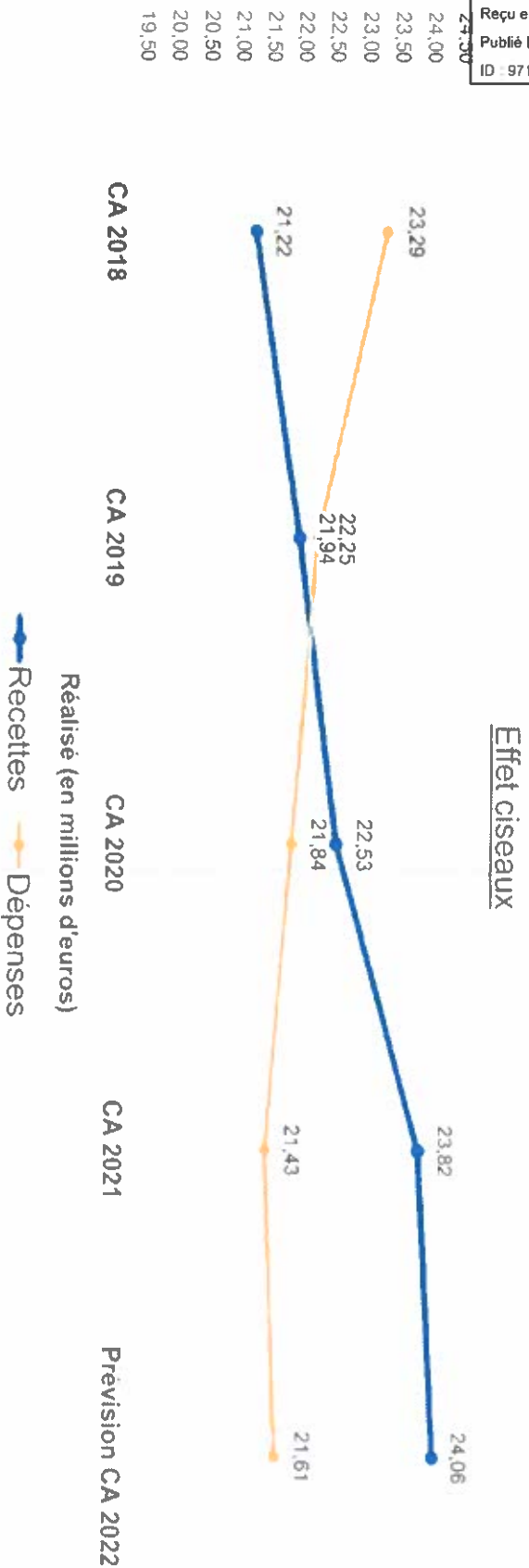
II-2 La section de fonctionnement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET RESTES A REALISER					
Chapitre	Libellé	BP 2022 Arrêté Préfet	CA 2022	RAR	BP 2023
011	Charges à caractère général	3 410 854,73	2 507 559,39	191 211,88	3 000 000,00
012	Charges de personnel	16 553 330,21	16 514 417,74		16 994 798,60
65	Autres charges de gestion courante	1 333 001,23	1 255 077,54	51 324,64	1 350 000,00
66	Charges financières	132 562,00	118 921,60		105 939,92
67	Charges exceptionnelles	548 957,30	113 267,83		500 000,00
68	Dotations aux provisions	-	-		
	Total	21 978 705,47	20 509 244,10	242 536,52	21 950 738,52

L'objectif de plafonnement des dépenses réelles de fonctionnement à **22 millions d'euros** parait tout à fait atteignable. La maîtrise du 012 demandera cependant beaucoup de vigilance compte tenu notamment de l'impact du rattachage des avancements de grade de 2021 2022 et de 2023, de la hausse budgétaire liée à l'augmentation du point d'indice et de la prise en compte du CIA dans le cadre de la mise en oeuvre du RIFSEEP. La mise en oeuvre et le développement d'une véritable démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences, l'application des 2023 des Lignes Directrices de Gestion s'inscrivent déjà dans cette perspective.

1-2 La section de fonctionnement

EFFET CISEAUX....



- Sur l'ensemble de la période 2018 à 2022, les recettes de fonctionnement restent dynamiques par rapport aux dépenses. Nous constatons l'éloignement de l'effet ciseaux . Le delta entre les recettes et les dépenses devrait nourrir la section d'investissement sur le prochain exercice.

12 AVR 2023

1-3 La section d'investissement

LES RECETTES RELLES D'INVESTISSEMENT....

Libellé	Budgété	Réalisé	% réalisé
Total	5 666 099,10	1 954 563,64	-66%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	1 000 000,00	-	-
10 - Dotations, fonds divers et réserves	99 815,71	230 920,51	131,3%
13 - Subventions d'investissement	5 561 649,39	1 719 893,13	-69,1%
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 634,00	3 750,00	-19,1%
27 - Autres immobilisations financières	1 583,35	1 583,35	0,0%

Le taux de réalisation des recettes d'investissement serait pour l'exercice 2022 de **57%**.

Au chapitre 10, pour un volume de **218 346 €**, le montant du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) est en augmentation de **25%** par rapport à 2021.

Les subventions d'investissement sont en baisse de **13%** sur un an, en lien notamment avec des recettes non encore perçues qui justifient l'augmentation des restes à réaliser.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 971-21971166820230310-0820232-DE

17 AVR 2023

I-3 La section d'investissement

RECETTES RELLES D'INVESTISSEMENT....

RECETTES RELLES D'INVESTISSEMENT ET RESTES A REALISER					
Chapitre	Libellé	BP 2022 Arrêté Préfet	CA 2022	RAR	BP 2023
10	Dotations fonds divers et réserves	99 815,71	230 920,51		20 050,00
13	Subventions d'investissement	5 561 649,39	1 719 893,13	3 620 049,27	2 036 693,50
16	Emprunts et dettes	4 634,00	3 750,00	3 134,00	2 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 583,35	1 583,35		-
024	Produits des cessions	1 000 000,00	-		544 000,00
	Total	6 667 682,45	1 956 146,99	3 623 183,27	2 602 743,50

3 La section d'investissement

LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT....

Libellé	Budgété 2022	Réalisé 2022 (projection)	% réalisé
Total	8 020 102,69	2 493 002,46	31%
16 - Emprunts et dettes assimilées	672 215,78	659 315,78	98%
20 - Immobilisations incorporelles	213 378,44	69 938,45	33%
21 - Immobilisations corporelles	1 591 827,47	622 030,87	39%
23 - Immobilisations en cours	5 542 681,00	1 141 717,36	21%
RaR - Restes à réaliser	2 606 112,87	3 368 003,82	129%

Le taux de réalisation des recettes d'investissement serait pour l'exercice 2022 de 57%.

Au chapitre 16, le montant du remboursement en capital s'élève en 2022 à **657 216 €**.

Le faible taux de réalisation des travaux (chapitre 23) est du au report des travaux de réhabilitation de la Maison LIENSOL. En effet, après avoir prononcé l'infirmité de la 1ère consultation pour cause d'absence de concurrence, la ville a lancé une 2^{ème} consultation en TCE pour laquelle la remise des offres a été fixée au 25/01/23. La hausse du cout des travaux (de 20% à 30%) pose toutefois des interrogations tant sur le financement du reste à charge (? de l'autofinancement, report des fonds européens sur la nouvelle programmation ? ...) que sur l'opportunité de l'opération (amortissement de la brasserie, volume des locaux du futur CIAP). Le redimensionnement du projet parait à cet effet particulièrement opportun. Cela induit également une augmentation des restes à réaliser en dépenses.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

12 AVR 2023

ID : 971-219711058-20230330-0820232-DE

I-3 La section d'investissement

LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT....

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT ET RESTES A REALISER					
Chapitre	Libellé	BP 2022 Arrêté Préfet	CA 2022	RAR	BP 2023
16	Emprunts et dettes	672 215,78	659 315,78		683 104,00
20	Immobilisations incorporelles	213 378,44	69 938,45	109 785,98	170 870,00
21	Immobilisations corporelles	1 591 827,47	622 030,87	340 045,54	2 300 000,00
23	Immobilisation en cours	5 542 681,00	1 141 717,36	2 918 172,30	3 000 000,00
	Total	8 020 102,69	2 493 002,46	3 368 003,82	6 153 974,00

4 La prospective financière

Le retour à l'équilibre budgétaire prévu en 2023 est bien évidemment historique mais reste fragile. Il est difficile de ce fait, d'apprécier les forces et faiblesses de ce redressement et de le consolider (prospective).

La ville étant toujours sous le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), il convient de pérenniser les efforts déjà entrepris pour retrouver une totale autonomie financière. Pour ce faire, l'exercice 2023 sera donc encore contraint en termes budgétaires.

En fonctionnement, l'objectif général restera de maintenir une dynamique de recettes nettement supérieures aux dépenses, de manière à dégager une capacité d'auto-financement brute suffisante, pour couvrir le remboursement en capital de la dette et dégager des marges nouvelles de financement pour l'investissement. Il conviendra de poursuivre nos actions en faveur d'une gestion vertueuse par la maîtrise de nos dépenses tant de la masse salariale que de nos charges courantes.

En investissement, il conviendra de se focaliser sur les « coups partis ». Dans la continuité du travail mené jusqu'à aujourd'hui la cellule « politiques contractuelles » et plus largement l'ingénierie de projet de la ville mobiliseront le maximum de cofinancements possibles. La ville pourra également compter sur des marges de manœuvres liées aux cessions mobilières ou immobilières. Il s'agira de maintenir le niveau d'endettement actuel à savoir pas de souscription de nouveaux emprunts.

I-4 La prospective financière

La prospective 2023-2026 retenue se fonde sur les éléments suivants:

En fonctionnement :

- Les recettes de fonctionnement sont évaluées sur une base de progression de **1%** sur la période.
- Les dépenses de fonctionnement seront plafonnées à 22 millions d'euros pour l'exercice 2023.
- Par prudence et rigueur, un pourcentage de **2%** d'évolution est appliqué sur les années postérieures à 2023.
- Les **grands équilibres** sont maintenus jusqu'en 2026 avec une **épargne nette positive**.

En investissement :

- Un montant de **3 000 000 €** de dépenses est appliqué sur la période.
- En recettes, une évolution de **+3%** permettrait de couvrir le volume de dépenses envisagé.
- Un **résultat de clôture positif** sur la période est sauvegardé.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12 AVR 2023

ID : 971-219711058-20230330-0820232-DE

I-5 Les projets



Au titre du programme « Action Cœur de Ville », 6 projets sont envisagés pour 2023.

I-5 – 1 Action Cœur de Ville

1/ La requalification du second tronçon de rue de la République (jusqu'au marché), et l'aménagement de la place des esclaves

Dans le prolongement de la requalification effectuée en 2022 sur le premier tronçon entre la place Saint François et la Maison Liensol, il s'agit de prévoir la requalification de la voirie et des trottoirs d'un second tronçon de la rue de la République pour permettre une meilleure accessibilité en cœur de ville.

Les nouveaux aménagements permettront la refonte de la politique de stationnement, la facilitation de la circulation des piétons, un meilleur accès aux sites patrimoniaux et la mise en valeur de cette artère commerciale.

Les travaux dureront 4 mois et pourraient démarrer fin 2023.

12 AVR 2023

I-5 – 1 Action Cœur de Ville

/ Le lancement sur le centre-ville d'une étude de préfiguration d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Elle visera à établir un diagnostic recensant les problèmes urbains, fonciers, sociaux, état du bâti, conditions de vie des habitants du périmètre défini ainsi qu'à établir un programme local d'actions (aides financières et accompagnement en faveur de la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat).

Les résultats de cette étude devront permettre de décliner de façon très précise et opérationnelle (calibrage des moyens, échéancier, périmètre d'intervention) les contours de l'action publique en direction du parc privé.

Elle déclinera et hiérarchisera des actions et des outils à mettre en œuvre en répondant aux dysfonctionnements urbains et sociaux repérés.

Démarrage de l'étude prévue pour Avril 2023 (durée 7 mois)

Etude financée à, 50% par l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat, 25% par la Banque des territoires, et 25% par la ville de Basse-Terre.

I-5 – 1 Action Cœur de Ville

/ Le désamiantage et la démolition de l'ancien cinéma Tivoli dans le quartier du Bas du Bourg. Le projet vise à édifier un bâtiment à l'endroit de l'ancien cinéma Tivoli qui accueillerait un centre social agréé CAF, un espace culturel pour les associations au sein du quartier du bas du bourg. L'étude de désamiantage et de démolition ainsi qu'une étude de programmation sont en cours.

Les travaux pourraient démarrer fin 2023.

Ce projet est à la fois inscrit dans la Convention Territoriale Globale (CT signée en juillet avec la CAF), et dans la Convention Action Cœur de Ville.

I-5 – 1 Action Cœur de Ville

4/ La mise en exploitation des navettes électriques de cœur de ville Tuk Tuk

La Ville de Basse-Terre met en place un circuit de navettes électriques TUK TUK (4 places + 1 chauffeur).

Ce service gratuit vise à réduire considérablement la place de la voiture en centre-ville en incitant les usagers à se garer dans les parkings relais. Il a pour objectif de faciliter son accessibilité et de dynamiser son attractivité commerciale.

Une application de géolocalisation PYSAE permet aux voyageurs de connaître le temps d'attente et la localisation du TUK-TUK.

Les TUK-TUK fonctionneront du lundi au vendredi de 07h30 à 18h30, et le samedi matin.

Le projet provisionnel est financé à 42 % par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, 40 % par l'Etat en Guadeloupe (DSIL).

I-5 – 1 Action Cœur de Ville

5/ Installation d'une antenne du Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM)

La ville de Basse-Terre a été lauréate d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) "au cœur des territoires" en septembre 2019. Il s'agit de pouvoir installer une antenne du CNAM dans le cœur de ville de Basse-Terre, proposant à la fois une offre de services et de formation adaptée à la zone d'emploi.

Un partenariat est en cours de concrétisation avec le CNFPT de Guadeloupe pour accueillir l'antenne du CNAM au sein de leurs locaux à Basse-Terre.

L'ouverture est envisagée en septembre 2023.

6/ La valorisation du parking HORIZON

Action menée conjointement dans le cadre du contrat COROM (Cf page 39)

II-5-2 Les aménagements urbains

La réhabilitation et la réouverture de la crèche de Rivière des Pères.

La ville de Basse-Terre a entrepris des travaux de rénovation et de mise aux normes de la crèche de Rivière des Pères.

Montant : 665 349 €

- CAF : 56%
- Ville : 17 %
- FAC : 15%
- DETR : 12%



II- 5 - 2 Les aménagements urbains

La réhabilitation de l'École de musique André PICHON, rue Maurice MARTIN

Dans le contexte actuel de crise, accentué par la pandémie mondiale, la Ville de Basse-Terre souhaite faire de l'Art et de la Culture un axe central de ses politiques locales.

L'enjeu sera de créer un espace d'expression culturelle qui favorisera l'accès à la musique sous toutes ses formes par l'enseignement, la formation et la diffusion.

Montant : 149 040 €

- Département : **67%**
- DAC : **23%**
- Ville : **10%**



II- 5 – 2 Les aménagements urbains

Réalisation d'un Padel et d'un Touch Tennis à Rivière des Pères

Cette activité Tennis très peu développée sur la Région du Sud Basse-Terre constitue un enjeu majeur pour la nouvelle équipe dirigeante en place. La rénovation des infrastructures doit permettre au Club de proposer une animation sportive et éducative durable et de développer l'accès à ces deux disciplines.

Montant : 81 270 €

- Agence Nationale du Sport (ANS): 100%



- Plateau multi sports « Chevalier Saint Georges »

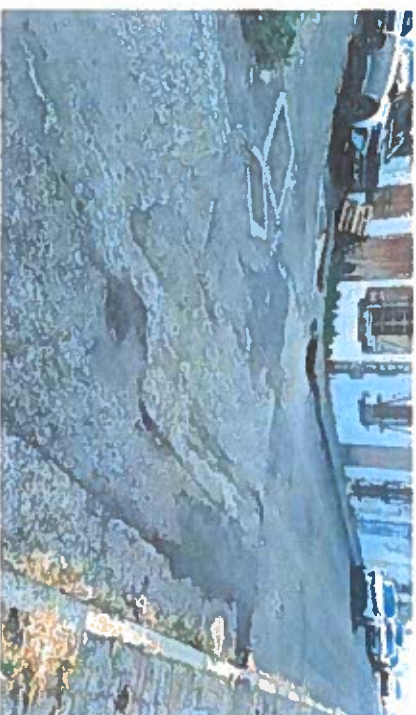
Dans le cadre du programme « Sportons Nous Bien » et de la politique volontariste de la municipalité d'animation des quartiers au titre social et de la santé, l'année 2023 verra la réalisation du 3^{ème} équipement (Carmel, Circonvallation)

II-5-2 Les aménagements urbains

Programme de réfection des voiries de la Ville (routes et trottoirs)

Afin d'améliorer le cadre de vie des basses terriens, la municipalité s'engage dans un Plan Pluriannuel d'investissement. L'enveloppe envisagée pour 2023 devrait avoisiner les 400 000 €.

Des financements extérieurs seront sollicités. Les dossiers sont en cours de transmission (DETER, DSIL, FRDE...).



II-5-2 Les aménagements urbains

Travaux cimetière :

- Finalisation de l'ossuaire,
- Réalisation de caveaux

Transition énergétique :

- Travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux (auditorium, salle des délibérations, climatisation, isolation thermique)
- Gestion technique du bâtiment

II- 6 Les engagements COROM

Les engagements financiers

80% des engagements pris dans le cadre du contrat COROM (2021 – 2023) sont respectés:

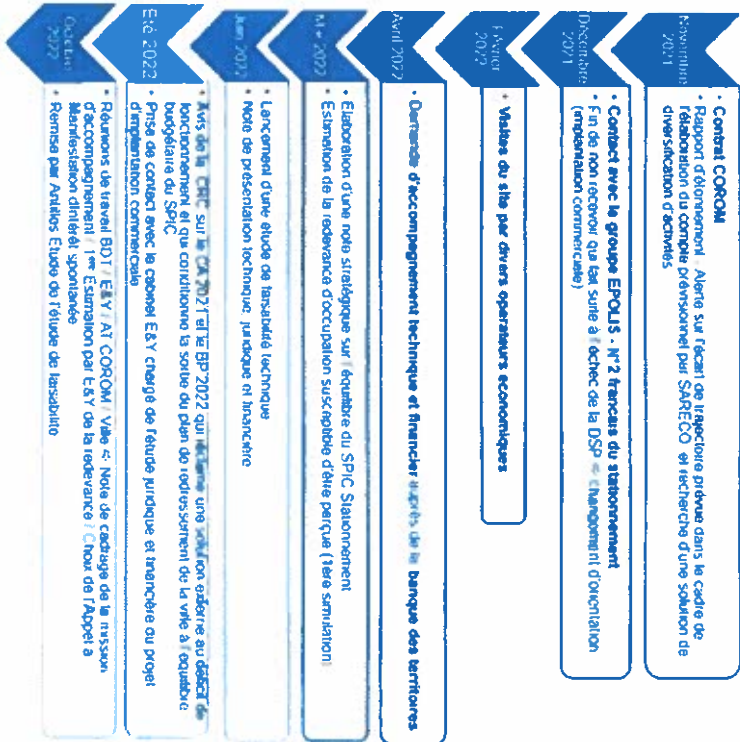
- Les écritures d'ordres ont été passées pour les provisions et amortissement notamment;
- La maîtrise des charges de fonctionnement
- Apurement des dettes fournisseurs
- Le paiement automatisés des dépenses < à 1 000 € en trésorerie
- **Retour à l'équilibre du budget**
- La valorisation du parking HORIZON



Dettes fournisseurs
10 774 000 € au 31/12/2019
2 059 810,03 € début mars

II-6 Les engagements COROM

La valorisation du Parking HORIZON



Pour rappel encours de la dette au 31/12/2022 :

Budget Principal : (30%)	11 847 947,89 €
SPIC stationnement : (70%)	3 553 793,33 €
	8 294 154,56 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

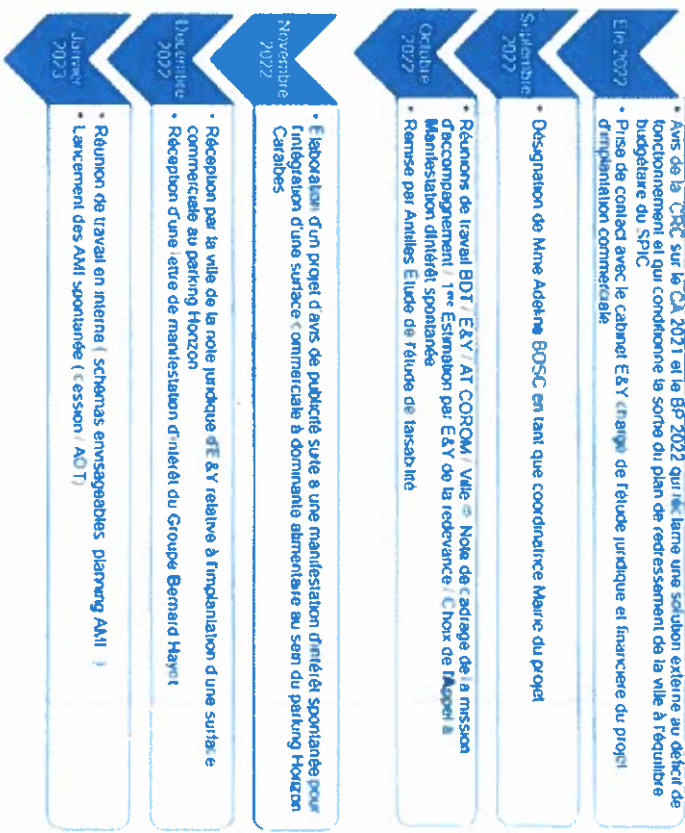
Publié le

12 AVR. 2023

ID : 971-218711058-20230330-0820232-DE

II-6 Les engagements COROM

La valorisation du Parking HORIZON



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

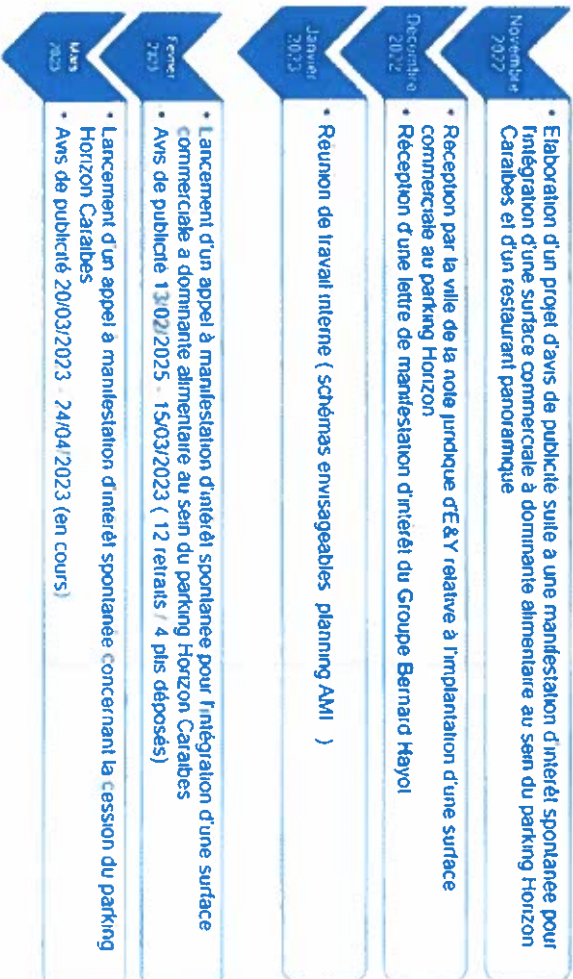
Publié le

12 AVR. 2023

ID : 971-219711058-20230330-0820232-DE

III- 6 Les engagements COROM

La valorisation du Parking HORIZON



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le **12 AVR 2023**

ID : 971-219711058-20230330-0820232-DE



II-6 Les engagements COROM

suivi prospective :

	Budget principal						Ev 2022 CA / BP COROM	BP COROM 2023
	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP COROM 2021	CA 2022	BP COROM 2022		
Recettes réelles de fonctionnement	21 966 301	22 504 893	23 779 164	21 636 958	23 749 728	22 436 958	6%	22 500 000
Dépenses réelles de fonctionnement	21 042 704	20 813 627	19 758 992	21 949 223	20 506 244	21 200 000	-3%	21 100 000
011 - charges à caractère général	2 698 448	2 410 232	1 888 576	2 905 294	2 507 599	2 800 000	-10%	2 700 000
012 - charges de personnel	16 518 160	16 894 809	16 028 284	16 998 496	16 514 418	17 100 000	-3%	17 100 000
65 - autres charges de gestion courante	1 287 160	1 343 201	1 163 715	1 322 817	1 255 078	1 300 000	-3%	1 300 000
CAF brute	823 597	1 691 256	4 020 172	-212 265	3 243 494	1 236 958	162%	1 400 000
16 - Capital de la dette	614 368	623 965	641 994	640 095	657 216	656 162	0%	673 263
CAF nets	209 228	1 067 291	3 378 578	-852 350	2 586 268	580 797	345%	726 737
Recettes réelles d'investissement (hors emprunts)	1 710 212	1 603 047	2 167 269	3 418 290	1 956 147	1 800 000	9%	1 800 000
Dépenses réelles d'investissement (hors remboursement de la dette)	847 630	602 308	961 624	3 841 615	1 835 787	2 000 000	-8%	2 000 000
Besoin de financement	-862 582	-1 000 739	-1 185 644	423 325	-120 360	200 000	-160%	200 000
Mobilisation d'emprunts	0	0	0	0	0	0	0%	0
Résultat cumulé d'investissement	4 475 198	5 653 479	7 210 607	5 682 548	7 257 132	5 728 841	27%	5 775 134
Résultat cumulé de fonctionnement	-4 209 864	-3 526 480	-1 162 667	-5 384 931	1 271 472	74 292	1611%	1 474 292
Résultat cumulé toutes sections	265 333	2 126 999	6 047 940	297 617	8 528 604	5 803 133	47%	7 249 426



III. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

- BUDGET PRINCIPAL
- BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT

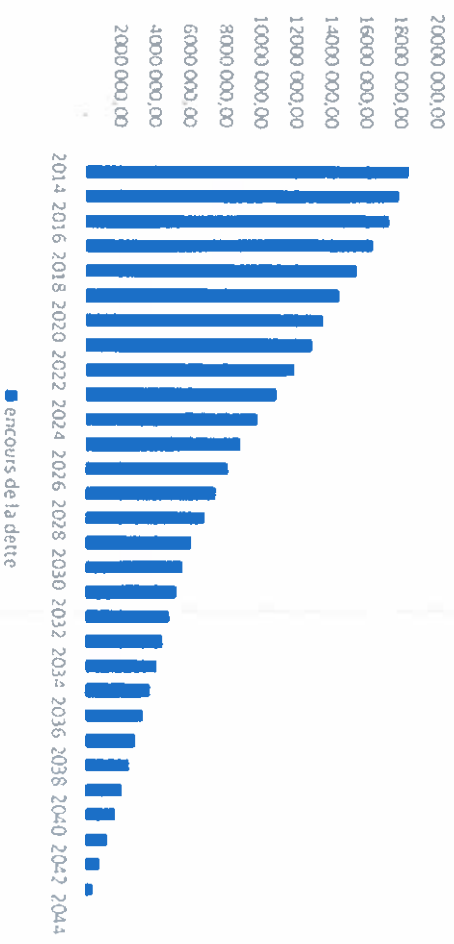


III – 1 Évolution de la dette

Poursuite du désendettement...

Il n'est pas prévu d'emprunt supplémentaire destiné à financer de nouveaux équipements. La politique de désendettement va donc se poursuivre avec une baisse de l'encours de la dette de 984 607,11 € entre 2022 et 2023.

Profil d'extinction de la dette budget consolidé



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 971-219711058-20230330-0820232-DE

12 AVR 2023

III- 2 La structure de la dette

100% de la dette communale classée en catégorie 1A, soit la moins risquée...

Encours de la dette au 31/12/2022 : 11 847 947,89 €

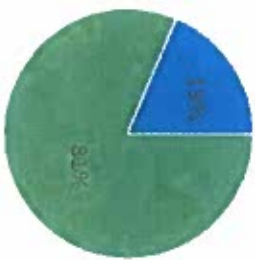
Cet encours de dette est caractérisé par :

19% à taux fixe (2 285 339,44 €),

81% à taux variables (9 562 608,45 €),

Aucun emprunt structuré ni d'emprunt « toxique ».

Repartition par prêteurs



■ CN ■ AFD

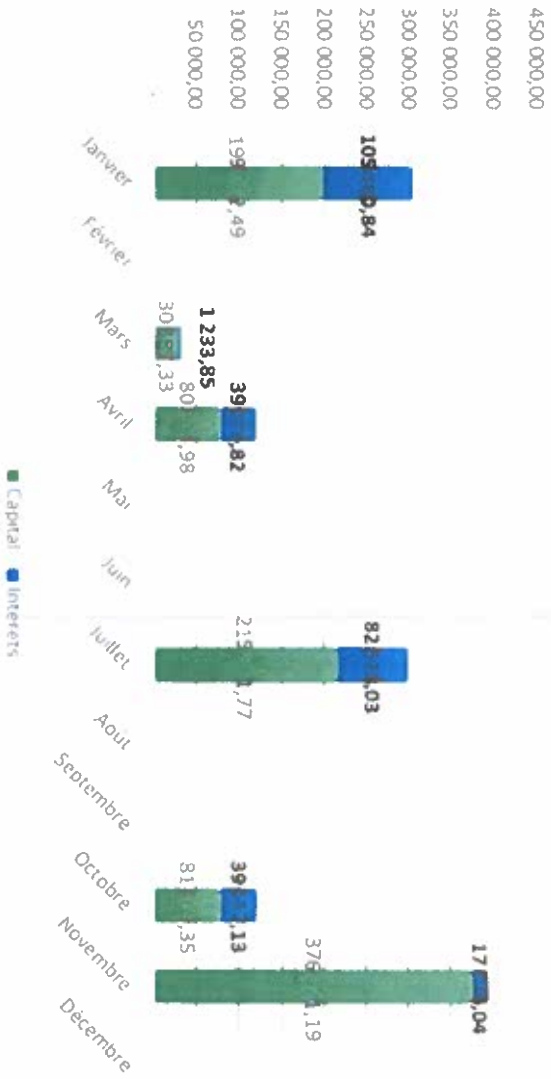
13 AVR 2023



III - 2 La structure de la dette

L'annuité de la dette pour 2023 s'élève à 1 269 328,82 € répartie entre remboursement du capital pour 984 607,11 € et paiements des intérêts pour 284 721,71 €.

Répartition mensuelle des échéances de 2023



IV. PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DE L'EVOLUTION DES DEPENSES ET DES EFFECTIFS

- BUDGET PRINCIPAL
- BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT



IV- 1 Les dépenses de personnel

BUDGET PRINCIPAL

CHARGES DE PERSONNEL

Libellé	CA 2022	BP 2023
012 Charges de personnel	16 514 417,74	16 994 798,60
011 Charges à caractère général	21 218,28	138 120,00
65 Autres charges de gestion courante	162 914,99	173 035,00
TOTAL	16 698 551,01	17 305 953,60

BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT

CHARGES DE PERSONNEL

Libellé	CA 2022	BP 2023
012 Charges de personnel	486 920,34	299 419,32
011 Charges à caractère général	-	-
65 Autres charges de gestion courante	-	-
TOTAL	486 920,34	299 419,32

IV-2 Les rémunérations

BUDGET PRINCIPAL

LES REMUNERATIONS

Libellé	CA 2022	BP 2023
Titulaire	1 141 808,11	1 057 696,06
Non titulaire	1 187 310,28	1 261 974,50
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	-	-
Autres emplois d'insertion	-	10 715,52
NBI + Supplément familial	154 760,62	159 916,71
TOTAL	12 483 879,01	12 490 302,79

BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT

LES REMUNERATIONS

Libellé	CA 2022	BP 2023
Titulaire	296 570,96	176 530,52
Non titulaire	190 349,38	122 888,80
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	-	-
Autres emplois d'insertion	-	-
NBI + Supplément familial	-	-
TOTAL	486 920,34	299 419,32



IV- 3 Le temps de travail

BUDGET PRINCIPAL

TEMPS DE TRAVAIL

Libellé	CA 2022	BP 2023
Temps complet	322	299
Temps non complet	4	4
TOTAL	326	303

BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT

TEMPS DE TRAVAIL

Libellé	CA 2022	BP 2023
Temps complet	6	5
Temps non complet	0	0
TOTAL	6	5



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

12 AVR 2023



ID : 971-219711058-20230330-0820232-DE

IV-4 Les avantages en nature

BUDGET PRINCIPAL

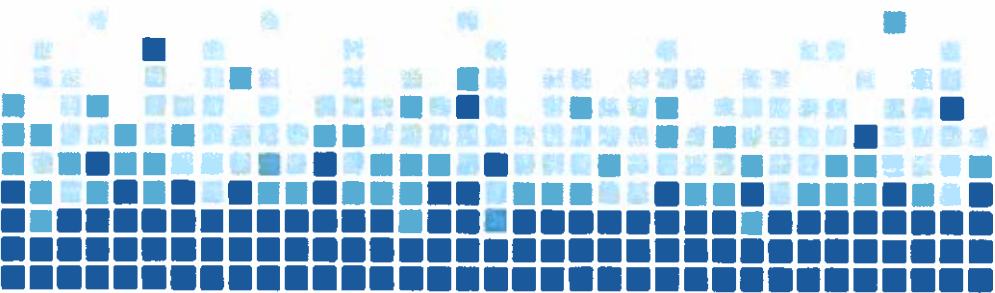
AVANTAGES EN NATURE

Libellé	CA 2022	BP 2023
Coûts des tickets restaurant	186 880,00 €	200 000,00 €
Nombre de Logements de fonction		
Nombre de Véhicules de fonction		
Nombre de Téléphones de fonction	25	29
Nombre d'Ordinateurs de fonction	30	31
Autre avantage		

BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT

AVANTAGES EN NATURE

Libellé	CA 2022	BP 2023
Coûts des tickets restaurant	0,00 €	0,00 €
Nombre de Logements de fonction		
Nombre de Véhicules de fonction		
Nombre de Téléphones de fonction	1	1
Nombre d'Ordinateurs de fonction		
Autre avantage		



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12 AVR 2023

ID : 971-219711056-20230330-0820232-DE



V. LE BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

12 AVR. 2023

ID : 971-219711058-20230330-0820232-DE

V-1 La structure du budget annexe stationnement

Les recettes prévisionnelles...

RECETTES	BP 2023
Parking SILO (374 Abonnements)	172 380,00 €
Parking SILO (19 086 entrées / Horaire)	40 080,60 €
Parking Front de mer (115 Abonnements)	75 900,00 €
Parking Front de mer (83 036 entrées /Horaire)	189 279,20 €
Parking Campenon (20 Abonnements)	11 760,00 €
Parking Campenon (21 100 entrées /Horaire)	43 310,00 €
Autres Parking en enclos Champ d'Arbaud, Pichon, Gerry Archimède, Capucin (essentiellement administrations)	199 920,00 €
Horodateurs	142 433,00 €
Redevance du domaine public	154 680,00 €
FPS – Forfait Post Stationnement.	78 575,00 €
TOTAL	1 108 317,80 €



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12 AVR. 2023



ID : 971-219711058-20230330-0820232-DE

V-1 La structure du budget annexe stationnement

Les dépenses prévisionnelles...

DEPENSES	BP 2023
Charges à caractère général	148 000,00
Charges de personnel	299 419,32
Charges financières	156 116,63
Les immobilisations	303 000,00
Remboursement capital	311 503,11
TOTAL	1 218 039,06





V-2 Les projets à venir pour le stationnement

La création d'un nouveau parking payant de 60 places (horaire et en abonnement) à la rue Ali Tur, au niveau de la CAF.

- Procéder à l'aménagement des rues CABRE et PITTAT, en supprimant le stationnement d'un côté des voies. Cela s'inscrit dans la continuité des travaux présentés par le groupement Explain Sareco, dans le cadre de l'étude commanditée par la banque des territoires.
- Poursuite des travaux de reprise de la signalisation horizontale (marquage au sol)
- Remplacement au parking du Front de Mer de deux nouvelles caisses, fracturées il y a plus d'un an.
- Mise en œuvre du LAPI (Lecture Automatique des Plaques d'Immatriculation) : acquisition d'un véhicule électrique, de matériel et logiciels, mise à jour et rétrofit de tout le matériel (horodateur...).

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 12 AVR 2023

Recevoir en ligne

ID : 971-219711058-20230330-0820232-DE

56

LE DÉBAT EST OUVERT

